



Centre Universitaire



Catholique De Bourgogne

"œuvrer dans la lumière"

diiage

Département d'Ingénierie Informatique Appliquée

Le diiage fête ses



DOSSIER D'INSCRIPTION

2018-2019

■ Titre d'expert en Système Informatique (*)

- Parcours Etudes et Développement

ou

- Parcours Systèmes et Réseaux

Titre reconnu par l'Etat - RNCP niveau 1

BAC+ 5 en informatique d'entreprise

(*) Enregistré au RNCP au niveau 1 sous l'autorité d'INGETIS (arrêté du 12 août 2013 - JORF du 27/08/2013).

■ Diplôme d'Ingénierie informatique appliquée à la Gestion (DIIAGE)

Centre Universitaire Catholique de Bourgogne

69, Avenue Aristide Briand

21000 DIJON

69, Avenue Aristide Briand – 21000 DIJON - tél. : 03 80 73 45 90 – www.cucdb.fr
Centre associé à l'Université Catholique de Lyon – Association Loi 1901 – Etablissement Privé
SIRET : 394 049 449 00025 – APE : 8542 Z - n° OF 26 21 00982 21



① PRESENTATION GENERALE

Dans le cadre du Département d'Ingénierie Informatique Appliquée (DIIAGE) du Centre Universitaire Catholique de Bourgogne (CUCDB), centre associé à l'Université Catholique de Lyon, il est proposé un cursus universitaire professionnalisant en informatique d'entreprise.

Cette formation conduit à la délivrance d'un **Titre d'Expert en Système Informatique reconnu par l'Etat** (niveau Bac+5 : sous l'autorité d'INGETIS, Arrêté du 12 août 2013 publié au JO du 27 août 2013 portant enregistrement au RNCP niveau 1) et du diplôme d'ingénierie informatique appliquée à la gestion.

Public visé :

- Bac+2 informatique pour entrée en 1^{ère} année
- Bac+3 informatique pour entrée en 2^{ème} année

Flexibilité et réactivité :

Sous l'impulsion de son Conseil Scientifique et Technique, le DIIAGE décide et met en oeuvre très rapidement toute modification rendue nécessaire par l'apparition de nouvelles technologies ou de nouveaux concepts. Cette particularité permet au DIIAGE de s'adapter en temps réel aux besoins des entreprises. Les programmes de préparation au titre d'Expert en Système Informatique sont également validés par un Comité Pédagogique sous l'égide d'INGETIS.

Structure d'accueil :

Né en 1993, le DIIAGE fête en 2018 ses 25 ans.

Situé en centre ville, d'un accès facile (bus, tram, parking privé), les locaux du Centre Universitaire sont très modernes et particulièrement adaptés au DIIAGE.

Les étudiants disposent de salles réseaux en libre-service, chacun gérant son propre environnement.

Certifications professionnelles :

Le CUCDB-DIIAGE prépare également ses étudiants au passage des certifications professionnelles en informatique : Cisco, Linux et Windows pour le parcours Systèmes et Réseaux, Microsoft pour le parcours Etudes et Développement.

Partenariats :

Microsoft : Le Diiage adhère au programme Microsoft IMAGINE ACADEMY donnant l'accès, pour tous les étudiants, à une grande partie des outils de développement, serveurs et systèmes d'exploitation. La plupart des enseignants sont titulaires de certifications professionnelles Microsoft.

Cisco : le DIIAGE a développé un partenariat avec une Académie Locale Cisco dans le cadre du programme international Cisco Networking Academy.

Centre de tests : le CUCDB est agréé centre de tests Pearson Vue (passage de la quasi-totalité des certifications professionnelles informatiques).

Rencontres DIIAGE.net : Des rencontres, ouvertes aux étudiants et aux professionnels de la région sont organisées par le DIIAGE afin de présenter les nouvelles technologies et les grandes évolutions du monde informatique.

Débouchés :

L'alternance en 2^{ème} et 3^{ème} années permet à l'étudiant une réelle immersion dans le monde de l'entreprise. L'expérience ainsi acquise facilitera une insertion professionnelle rapide et efficace.

De nombreuses entreprises ont déjà fait confiance à nos étudiants en leur proposant un contrat à durée indéterminée dès la fin de leur formation. La majeure partie exerce une fonction d'Ingénieur. D'autres sont : Chef de projet/architecte logiciel, responsable, consultant/expert technique, Analyste-développeur, Dirigeant...

Le Directeur de cette formation est **Patrice LEBEAULT**.

② PROCEDURE D'ADMISSION

La liste des documents à fournir pour la constitution du dossier est indiquée dans la page ci-après.

- Ces documents sont à nous retourner avec le dossier d'inscription entièrement complété et signé.

- A réception de votre dossier, vous recevrez un courrier d'accusé de réception vous indiquant que votre dossier sera étudié en commission d'admissibilité.

- Vous serez également avisé par courrier de la décision de ladite commission. En cas d'admissibilité vous serez contacté par l'un des responsables de parcours afin de fixer une date d'entretien.

- Vous serez de nouveau avisé par courrier de la décision de la commission d'admission et informé de la date de la rentrée selon votre promotion. En cas d'admission, vous devrez nous retourner la fiche de confirmation d'inscription qui sera jointe à ce courrier.

③ ORGANISATION DES ETUDES

Il existe 2 parcours différenciés : **Parcours Etudes et Développement** ou **Parcours Systèmes et Réseaux**

La formation s'effectue sur 3 années :

- 1^{ère} année en formation initiale de septembre à mars, puis 5 mois de stage en entreprise d'avril à août ;

- 2^{ème} et 3^{ème} années : en alternance avec un contrat de professionnalisation (ou stage long).

Des promotions à taille humaine : 15 à 20 étudiants avec un suivi individuel personnalisé.

Des projets spécifiques et transversaux aux domaines d'enseignement.

Assiduité :

L'assiduité aux cours est contrôlée. Elle est un critère important pour la validation du Titre.

④ VALIDATION DE LA FORMATION

La formation se valide en contrôle continu et partiels.

En fin de 3^{ème} année, l'étudiant valide le Titre d'Expert en Système Informatique (Jury INGETIS/CUCDB-Diage) ainsi que le Diplôme d'Ingénierie Informatique Appliquée à la Gestion (DIAGE).

Les certifications professionnelles se valident au cours des trois années. Leur choix est directement lié au parcours de spécialisation choisi (« Etudes et Développement » ou « Systèmes et Réseaux »).

DOSSIER A RETOURNER AU CUCDB AVANT LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

RENTREE UNIVERSITAIRE : en septembre 2018

(Date différente selon l'année de formation)

Cursus « Expert en Système Informatique »

Année 2018/2019

FRAIS DE SCOLARITE

Frais inscription : 217€

Frais pédagogiques : - 1^{ère} année : 4617€

- 2^{ème} et 3^{ème} années : en alternance par contrat de professionnalisation

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Dossier d'inscription entièrement complété, daté et signé (**n° INE et profession des parents obligatoires, quel que soit l'âge de l'étudiant**)
- 1 lettre de motivation manuscrite
- Curriculum vitae détaillé (année début/fin de formation / lieu / académie / nom...)
- Photocopie des **diplômes obtenus** (et attestation de scolarité pour celui en cours)
- Photocopie des **relevés de notes des deux dernières années avec numéro INE**
- 2 photos d'identité récentes (ni photocopie, ni mini-photo), avec vos nom et prénom au verso
- 1 copie de l'attestation à jour de sécurité sociale de l'étudiant (et non copie de la carte vitale)
- 1 photocopie d'un document à jour justifiant votre nationalité française (carte d'identité recto verso, passeport...)
- Pour les 28 ans et moins au 31/08/2019, vous recevrez un Formulaire d'affiliation à la Sécurité Sociale étudiante à compléter entièrement, et à nous retourner accompagné des pièces justificatives. *Réforme sur la sécurité sociale en cours, en attente des nouvelles mesures pour septembre 2018.*

REGLEMENT A PREVOIR POUR LA 1^{ère} ANNEE :

> **Tous les chèques ci-dessous doivent être joints au dossier, à l'ordre du CUCDB**

- 1 chèque de 217 € concernant les frais de dossier et d'inscription (*cette somme n'est débitée qu'après acceptation de votre candidature par la Commission d'admission. Dans le cas contraire, le chèque vous sera retourné. Il ne le sera pas, par contre, en cas de désistement de votre part après décision d'admission.*)
- 1 chèque encaissé en octobre, concernant la moitié des frais pédagogiques, soit 2308,50€
- 1 chèque encaissé en décembre, concernant l'autre moitié des frais pédagogiques, soit 2308,50€
- 1 chèque pour la sécurité sociale étudiante à prévoir (*en attente du tarif*)

Pour les frais pédagogiques, possibilité d'échéancier de novembre à mai, le demander au secrétariat du CUCDB à la rentrée scolaire.

RETOUR DU DOSSIER :

Aucun dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Le dossier doit être envoyé complet le plus rapidement possible et impérativement

AVANT LE 1^{er} SEPTEMBRE 2018

Votre demande d'inscription sera étudiée par une Commission d'admissibilité puis par une Commission d'Admission. Vous serez avisé(e) de leur décision. En cas de non admission, les frais ne seront pas encaissés.

Dossier d'inscription

CURSUS « EXPERT EN SYSTEME INFORMATIQUE » 2018-2019

ETAT CIVIL
 Mme M. Nom d'usage :

Nom patronymique :

Prénom 1 :

Prénom 2 :

Prénom 3 :

 Célibataire
 Veuf(ve)

 Divorcé(e)
 Marié(e), pacsé(e) ou vie maritale

 Séparé(e)

Né(e) le à code postal ville de naissance :

n° dépt : Arrondissement :

Pays Nationalité

N° de Sécurité sociale

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Situation familiale Seul(e) sans enfant à charge Seul(e) avec enfant(s) à charge Nb d'enfants En couple sans enfant à charge En couple avec enfant(s) à charge

Profession du conjoint :

Profession des parents Père : Mère :

(Obligatoire quel que soit l'âge de l'étudiant)

Catégorie socio-professionnelle des parents (se référer à l'annexe 1) Père - N° : Mère - N° :

A renseigner obligatoirement**COORDONNÉES****DU CANDIDAT** : Adresse permanenteCode postal

--	--	--	--	--

 VilleTel domicile

--	--	--	--	--	--

 Tel portable

--	--	--	--	--	--	--	--

Email@.....

DES PARENTS : Nom et prénom :

Adresse permanente

Code postal

--	--	--	--	--

 Ville**Personne à prévenir en cas d'urgence** : Nom : Tel

--	--	--	--	--	--	--	--

STATUT EN 2018-2019**Cocher la ou les cases utiles** Etudiant(e) en formation initiale, profession (s'il y a lieu) : En recherche d'emploi En formation continue Salarié(e), indiquer votre profession actuelle :* Si vous êtes en **formation continue**, quel est le type de financement envisagé ? Employeur (plan de formation) CIF Indemnisation Pôle Emploi /ASSEDIC (ARE) Financement personnel OPCA

CURSUS POST BAC : études effectuées depuis le **BAC jusqu'à maintenant**

N° INE

Numéro obligatoire et créé par les établissements d'enseignement supérieurs depuis 1994, en cas de perte adressez-vous à votre ancien établissement. Il se trouve souvent sur les relevés de notes.

Année de début	Année de fin	Etablissement fréquenté + département	diplôme obtenu ou en cours	Année d'obtention
			BAC	

Baccalauréat (ou équivalent) Année d'obtention : Dept : Série : Option :

Nom du lycée : Privé Public Académie :

* Année d'entrée dans l'enseignement supérieur français :

* Année d'entrée en université publique (1^{ère} inscription) : Académie :

(Préciser le numéro de l'Université I, II ou III) Nom de l'établissement :

* Dernier diplôme obtenu :

* Avez-vous été scolarisé(e) en 2017/2018 Oui Non

* Avez-vous interrompu vos études au moins 2 ans depuis votre baccalauréat ? Oui Non

Vous êtes-vous inscrit(e) dans une autre formation pour l'année 2018/2019 ? Oui Non

Si oui, préciser laquelle et dans quel établissement :

.....

*** Ces données sont recueillies uniquement pour l'élaboration de statistiques.**

Comment avez-vous eu connaissance de notre formation ?

Vos relations Internet La presse écrite Un(e) étudiant(e) du CUCDB

Fait le _____ à _____

Signature



FICHE DE CANDIDATURE 2018-2019

▪ Je soussigné(e)
e-mail :

▪ **demande mon inscription au cursus de préparation au Titre d'Expert en Système Informatique pour 2018-2019 :**

- ANNEE : 1^{ère} année 2^{ème} année 3^{ème} année
- PARCOURS : Etudes et Développement Systèmes et Réseaux

▪ **Financement des frais pédagogiques pour la 1^{ère} année (4617€)
(si l'identité est différente du candidat) :**

Paiement par une tierce personne :

Nom et prénom :

Adresse permanente

Code postal | | | | | Ville

Email@.....

Paiement par un organisme :

(joindre le justificatif de prise en charge)

▪ **Paiement des frais :**

- par chèque bancaire par chèque postal

(Le chèque de 217€ des frais d'inscription ne sera débité qu'après acceptation par la commission d'admission, sinon le chèque me sera retourné avec les frais pédagogiques. Il ne le sera pas, par contre, en cas de désistement de ma part après décision d'admission).

▪ **Je joins les pièces demandées pour l'étude de mon dossier et j'ai bien pris connaissance des instructions en matière de sécurité sociale des étudiants.**

A, le
Signature

ANNEXE 1 :

Liste des professions ou catégories socio-professionnelles

OBLIGATOIRE (à renseigner en 1^{ère} page)

10	Agriculteur exploitant	48	Contremaîtres, agents de maîtrise
21	Artisans	52	Employés civiles et agents de service de la fonction publique
22	Commerçants et assimilés	53	Policiers et militaires
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou +	54	Employés administratifs d'entreprise
31	Professions libérales	55	Employés de commerce
33	Cadres de la fonction publique	56	Personnels des services directs aux particuliers
34	Professeurs, professions scientifiques	61	Ouvriers qualifiés
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	66	Ouvriers non qualifiés
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	69	Ouvriers agricoles
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	71	Retraités agriculteurs exploitants
42	Instituteurs et assimilés	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	73	Retraités cadres et professions intermédiaires
44	Clergé, religieux	76	Retraités employés et ouvriers
45	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	82	Autres personnes sans activité professionnelle
47	Techniciens	99	Non renseigné (inconnu ou sans objet)

SECURITE SOCIALE DES ETUDIANTS - INFORMATIONS

1 - En règle générale, votre organisme de gestion et le paiement ou non de la cotisation étudiante dépendent de votre âge et du régime de sécurité sociale de vos parents :

Régime français de sécurité sociale du parent auquel vous êtes ou étiez rattaché	AGE ATTEINT PENDANT L'UNIVERSITAIRE DU 1 ^{er} SEPTEMBRE 2018 AU 31 AOÛT 2019					
	de 16 à 19 ans	<i>justifs</i>	20 ans	<i>justifs</i>	de 21 à 28 ans	<i>justifs</i>
Régime général des salariés ou assimilés (fonctionnaire, artiste auteur, praticien ou auxiliaire médical conventionné sauf option profession libérale), régime agricole (salariés et exploitants agricoles)	sécurité sociale étudiante sans cotisation étudiante	CERFA, RIB, carte d'identité, attestation sécu	sécurité sociale étudiante avec cotisation étudiante	CERFA, RIB, carte d'identité, attestation sécu, chèque cotisation	sécurité sociale étudiante avec cotisation étudiante	CERFA, RIB, carte d'identité, attestation sécu, chèque cotisation
Régime des artisans, commerçants, industriels, professions libérales	maintien au régime du parent sans cotisation étudiante	CERFA, carte d'identité, attestation sécu des parents (avec les deux noms)	maintien au régime du parent sans cotisation étudiante	CERFA, carte d'identité, attestation sécu des parents (avec les deux noms)	sécurité sociale étudiante avec cotisation étudiante	CERFA, RIB, carte d'identité, attestation sécu, chèque cotisation
Régime des clercs et employés de notaires, ministres des cultes, personnels d'EDF-GDF, de la RATP, des Mines, du Sénat						
Régime de l'Assemblée Nationale, de la Marine Marchande (ENIM), du Port autonome de Bordeaux			maintien au régime du parent sans cotisation étudiante	CERFA, carte d'identité, attestation sécu des parents (avec les deux noms)	maintien au régime du parent sans cotisation étudiante	CERFA, carte d'identité, attestation sécu des parents (avec les deux noms)
Régime de la SNCF						

2 - Cas particulier selon votre situation personnelle :

Situation personnelle	Organisme de gestion lors de votre inscription	Paiement de la cotisation étudiante lors de votre inscription	Justificatifs
① Si vous exercez une activité professionnelle salariée ou en tant qu'apprenti débutée au plus tard le 1er septembre et connue au moment de votre inscription			
Votre contrat de travail prévoit au moins 150h sur 3 mois ou 600h/an et couvre l'année universitaire	Votre régime professionnel	NON	CERFA, contrat de travail, carte d'identité, attestation de sécu
Votre contrat de travail prévoit un nombre d'heures d'au moins 150h sur 3 mois ou 600h/an, mais ne couvre pas l'année universitaire	Votre régime professionnel	OUI	CERFA, contrat de travail, carte d'identité, attestation de sécu, chèque cotisation
Autre cas : votre contrat de travail prévoit un nombre d'heures inférieur à 150h sur 3 mois ou 600h/an	Régime sécurité sociale étudiante	OUI	CERFA, RIB, carte d'identité, attestation de sécu, chèque cotisation
② Si vous exercez une activité professionnelle indépendante			
	Régime des indépendants	NON	CERFA, carte d'identité, copie de l'acte d'enregistrement au registre du commerce et de l'industrie, au répertoire des métiers ou attestation d'affiliation au régime social des indépendants.
③ Si vous êtes rattaché au régime d'assurance maladie de votre conjoint, partenaire PACS ou concubin			
<u>Si rattaché avant le 01/01/2016</u>	Régime de votre conjoint, partenaire PACS ou concubin	NON	CERFA, carte d'identité, une attestation de prise en charge de votre organisme d'assurance maladie et une copie d'un justificatif de mariage, PACS ou de concubinage.
<u>Si après le 01/01/2016 - notion d'ayant droit supprimée</u>	Régime sécurité sociale étudiante	OUI	CERFA, RIB, carte d'identité, attestation de sécu, chèque cotisation
④ Si vous êtes déjà inscrit en tant qu'étudiant dans un autre établissement pour la même année universitaire			
	Régime sécurité sociale étudiante	OUI (par le précédent établissement)	CERFA, RIB, carte d'identité, attestation de sécu, copie de l'attestation de paiement des frais de scolarité dans cet autre établissement.
⑤ Si vous percevez des indemnités Pôle emploi			
<u>Si l'indemnisation couvre du 01/09 au 31/08</u>	Votre régime professionnel	NON	CERFA, carte d'identité, Attestation des indemnités Pôle emploi
<u>Si l'indemnisation ne couvre pas l'année scolaire</u>	Régime sécurité sociale étudiante	OUI	CERFA, RIB, carte d'identité, attestation de sécu, chèque cotisation
⑥ Si vous êtes étudiant boursier (ne concerne que les étudiants pour la licence en sciences de l'éducation – étudiant diage non éligible)			

	Régime sécurité sociale étudiante	NON	CERFA, RIB, carte d'identité, attestation de sécu, chèque cotisation, avis conditionnel ou définitif d'attribution de bourse pour l'année à venir
<i>Pour toute autre situation :</i> Prendre contact avec le secrétariat du CUCDB			

Pour les affiliables, vous devez choisir entre la LMDE ou la SMEREB.

Le montant de la sécurité sociale étudiante pour l'année 2018-2019 est de € (*montant en attente*) - Réforme de la sécurité sociale en cours – *En attente des nouvelles modalités pour la rentrée de septembre 2018.*

Le règlement se fait par chèque à l'ordre du CUCDB.